



# Synthèse du PROJET ASSOCIATIF GLOBAL

Adopté par l'Assemblée  
Générale le 10 juin 2016

## 2016-2020



**Groupement d'Entre aide  
Départemental aux personnes  
Handicapés et à leurs Familles**

143 rue André Charles Boule 18230 Saint-Doulchard

[contact@gedhif.fr](mailto:contact@gedhif.fr) – [www.gedhif.fr](http://www.gedhif.fr)

Le GEDHIF est affilié à l'Unapei

## Table des matières

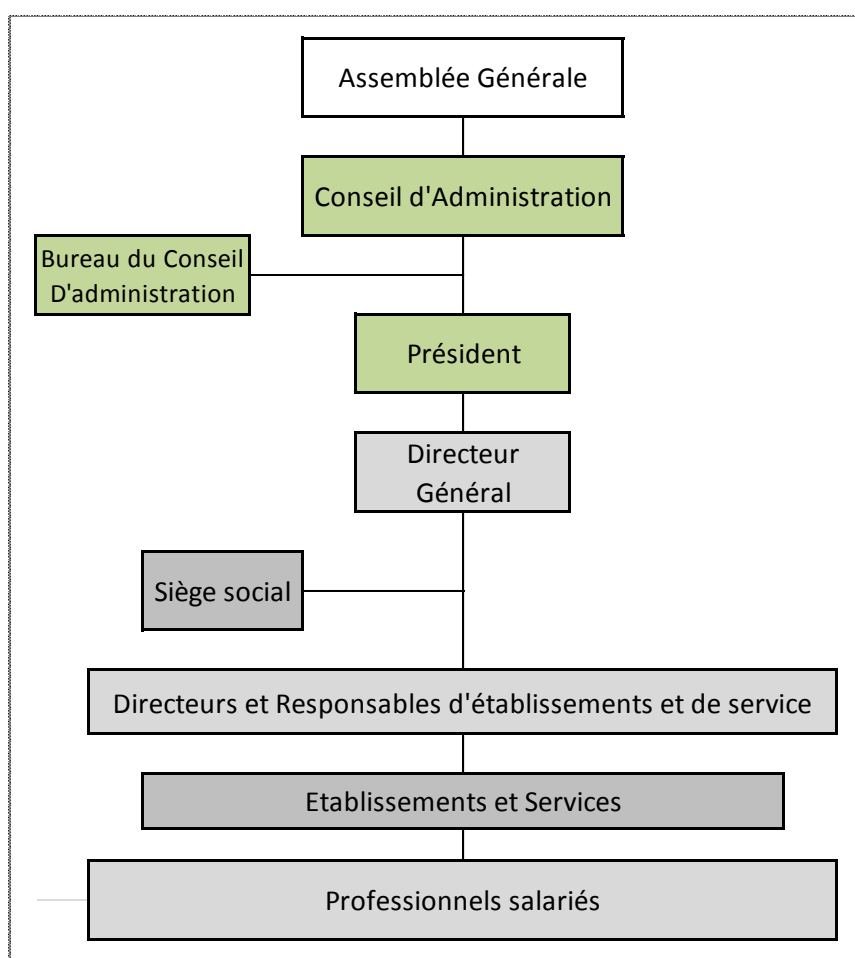
1 – Notre Histoire .....	3
3 – Nos Valeurs et Principes d’Action.....	4
2.1 Nos Valeurs.....	4
2.2 Les Principes d’Action.....	5
4 – Les buts associatifs .....	5
5 - les orientations politiques et stratégiques de l’association.....	6

## 1 – Notre Histoire

L'Association est née le 15 avril 1955 de la mobilisation de parents d'enfants dits «handicapés déficients intellectuels » réunis afin de trouver des solutions aux problèmes d'éducation et de scolarisation.

De 1965 à aujourd'hui, le GEDHIF a déployé des réponses opérationnelles par l'ouverture et le développement d'établissements et de services.

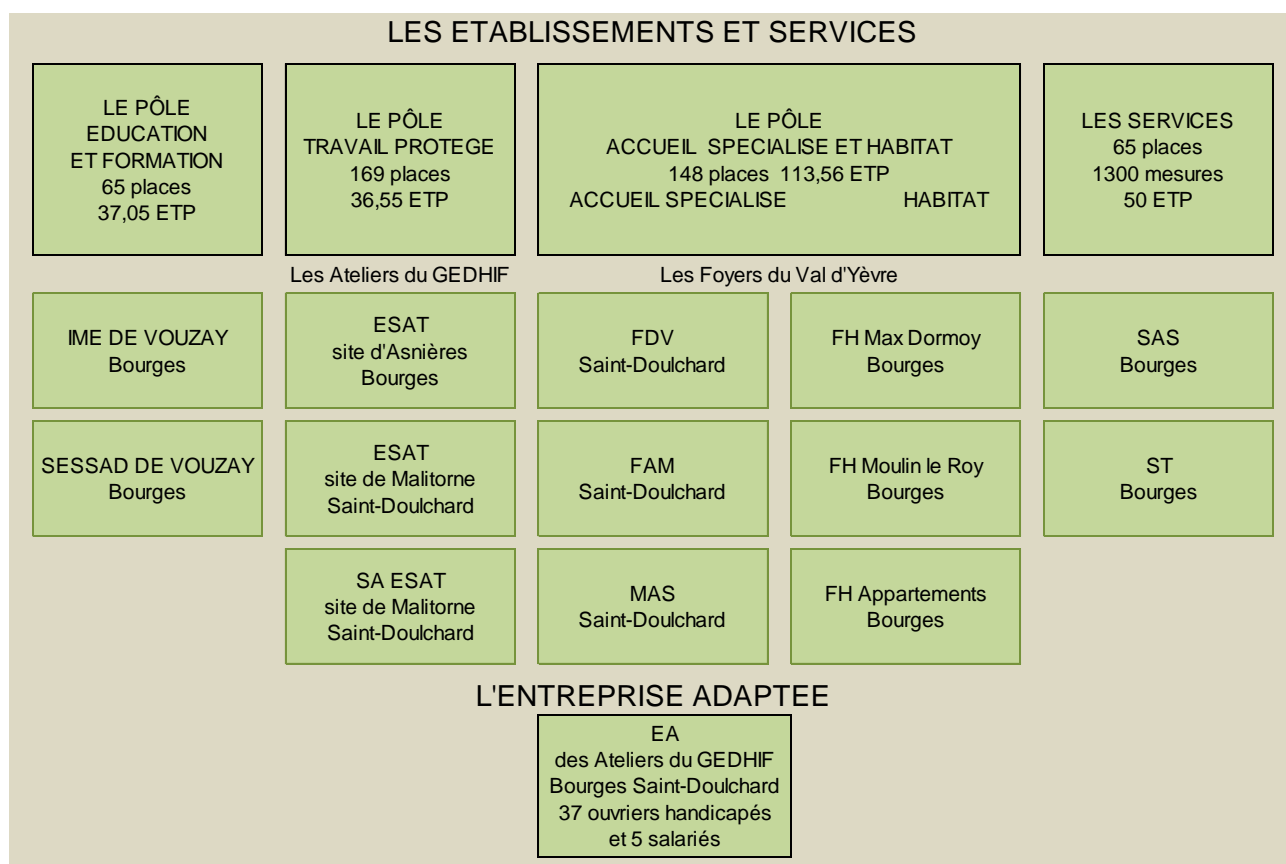
## 2 – L'organisation associative



L'Association facilite entre ses acteurs et partenaires l'échange, la participation et la contribution.

Elle favorise l'expression des compétences, des connaissances et des pratiques individuelles et collectives.

### 3 – les dispositifs d'accompagnements



Les Pôles rayonnent sur l'agglomération de Bourges alors que les Services ont une vocation départementale.

### 3 – Nos Valeurs et Principes d'Action

#### 2.1 Nos Valeurs

Le GEDHIF fonde son action à partir de valeurs fortes et permanentes : la Personne, la Dignité, la Solidarité, la Famille, La Bienveillance, la Citoyenneté.

<b>LES VALEURS FONDATRICES</b>	<b>LES AUTRES VALEURS PORTEES</b> (ces notions sont issues des réponses aux questionnaires)
<b>1. La Personne</b>  <b>2. La Dignité</b>  <b>3. La Solidarité</b>  <b>4. La Famille</b>	<b>La bienveillance</b> : bienveillance, écoute, empathie, équité, impartialité, modestie, qualité, respect.  <b>La citoyenneté</b> : communication, convivialité, dialogue, échange, égalité, engagement, inclusion, ouverture, participation.

## 2.2 Les Principes d'Action

Les principes d'actions apportent la lisibilité à la mise en œuvre des valeurs associatives.

**Principe d'unicité de la Personne,**

**Principe de Dignité,**

**Principe d'entraide et solidarité,**

**Principe de participation de la famille,**

**Principe d'écoute et de soutien aux Familles,**

**Principe de bientraitance,**

**Principe de citoyenneté.**

### **Principe de l'évaluation de l'action :**

Le GEDHIF se fixe comme règle d'évaluer les actions qu'il met en œuvre à tous les niveaux de l'Association. Cette démarche collective vise à assurer la transparence de ses activités en vue d'en améliorer la qualité.

## 4 – Les buts associatifs

La vocation de l'Association est de répondre aux besoins et aux attentes des personnes en situation de handicap mental, de favoriser leur inclusion et de leur permettre de vivre dignement avec et parmi les autres.

A cette fin, l'Association se fixe plusieurs buts :

- Promouvoir et défendre auprès des pouvoirs publics, des autorités et des divers organismes du Département les droits et les intérêts généraux des personnes en situation de handicap.
- Mettre en œuvre un accompagnement de qualité tout au long de la vie.
- Soutenir, associer, informer et rassembler les familles, favoriser entre elles la solidarité et l'entraide.
- Entretenir et relayer, à l'échelon départemental, par la concertation avec tous les acteurs notamment associatifs, les questionnements et les propositions soutenues par l'UNAPEI.

## 5 - les orientations politiques et stratégiques de l'association

Le GEDHIF a identifié 7 orientations.

- ✚ Promouvoir l'autonomie et la citoyenneté des personnes en situation de handicap mental.
- ✚ Assurer la pérennité de l'Association et sa spécificité parentale.
- ✚ Conforter notre action territoriale et nos partenariats.
- ✚ Développer et diversifier nos dispositifs.
- ✚ Associer et soutenir les aidants familiaux.
- ✚ Soutenir et valoriser l'action professionnelle.
- ✚ Valoriser et promouvoir l'intérêt d'une association apprenante.

Ces orientations répondent à des objectifs identifiés d'une part lors de l'analyse des questionnaires des acteurs et d'autre part suite aux diagnostics posés à l'occasion des travaux des commissions.

### ✓ **Promouvoir l'autonomie et la citoyenneté des personnes en situation de handicap mental**

Les Objectifs :

- La recherche de l'expression de la personne accompagnée sur ses besoins, ses envies, ses choix de vie dans une posture d'acteur de son projet.
- L'association des familles, des parents et des représentants légaux à la réflexion, à la conception et à l'évolution du projet de vie de la personne accompagnée.
- L'accompagnement et la représentation de la personne handicapée pour l'aider à défendre ses droits, faire connaître ses spécificités, ses besoins et faciliter son inscription dans une vie citoyenne.

### ✓ **Assurer la pérennité de l'Association et sa spécificité parentale**

Les Objectifs :

- Le développement de l'attractivité de l'Association,
- Le développement de la participation des adhérents à l'Assemblée Générale,
- Le renforcement de l'information aux administrateurs permettant une vision globale facilitant la prise de décision.

✓ **Conforter notre action territoriale et nos partenariats.**

Les Objectifs :

- Le développement de l'information grand public afin de mieux faire connaître l'action du GEDHIF et les questions liées au handicap mental,
- La conduite d'une politique de communication en partenariat avec les médias et les acteurs économiques et sociaux,
- Le renforcement de l'action dans les différents domaines : la scolarisation, l'éducation et la formation, le travail, l'insertion professionnelle et citoyenne, l'hébergement, la santé, la vie affective et sexuelle, le sport, les loisirs et la culture et ce de la petite enfance au vieillissement.
- Le développement des partenariats formalisés avec les acteurs du territoire.

✓ **Développer et diversifier nos dispositifs**

Les Objectifs :

- L'élaboration de réponses adaptées aux besoins identifiés du territoire par la création de dispositifs innovants.
- L'adaptation des dispositifs existants afin de répondre aux évolutions des besoins des personnes accueillies : vieillissement, Troubles du Spectre Autistique, troubles psychiques.
- L'amélioration de l'accès aux soins des personnes handicapées mentales.

✓ **Associer et soutenir les aidants familiaux**

Les Objectifs :

- La valorisation d'un lien de proximité avec les familles,
- Le développement d'une action familiale, à l'écoute des attentes et des préoccupations des familles,
- L'invitation à s'investir dans la vie associative par l'adhésion et la participation.

✓ **Soutenir et valoriser l'action professionnelle**

Les Objectifs :

- La valorisation de l'émergence d'une culture associative de bienveillance,
- La valorisation de l'émergence et de la formalisation des bonnes pratiques,
- Le soutien à la mise à jour des connaissances et à la pluridisciplinarité,
- Le soutien à la rédaction et/ou à la mise à jour des projets d'établissements et des services.

✓ **Valoriser et promouvoir l'intérêt d'une association apprenante**

Les Objectifs :

- La reconnaissance de l'autre comme une personne riche en compétences,
- L'émergence de compétences collectives,
- La création d'une dynamique d'apprenance à tous les niveaux de l'Association,
- La recherche constante de la qualité de service au bénéfice des personnes accompagnées.